



## 1- Le contexte de cette composante de l'Accord-Cadre France-UICN

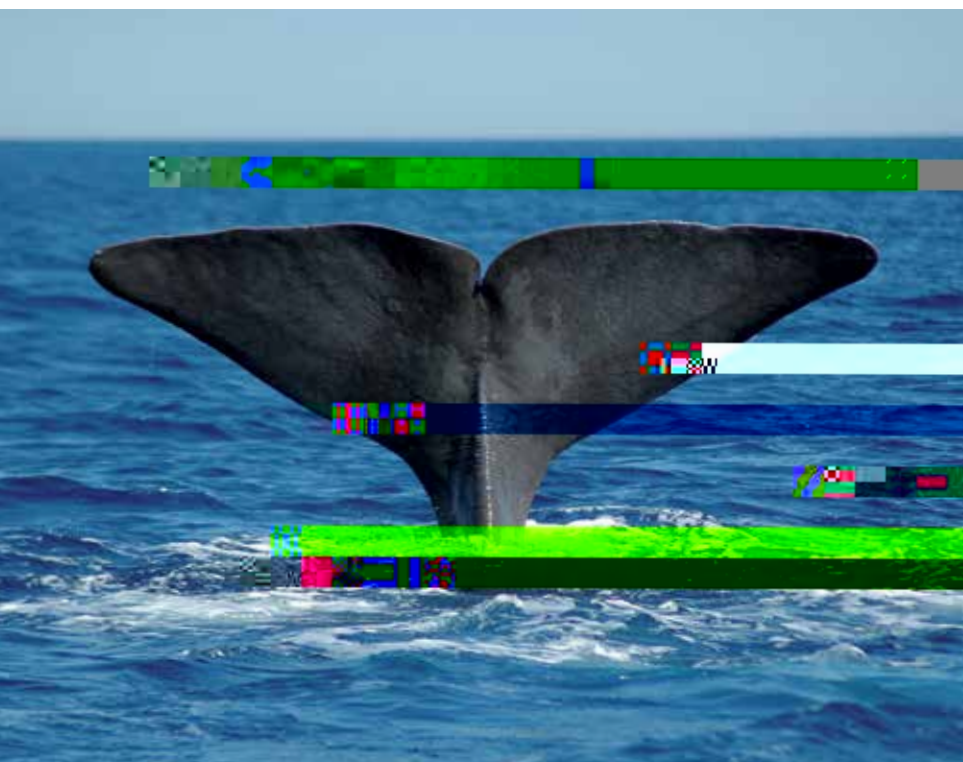
Au centre de tous les enjeux de la conservation, l'océan, représentant plus de 70 % de la surface de la planète et première réserve de biodiversité, anime les grands débats internationaux contemporains, aussi bien sur la diversité biologique que sur le droit de la Mer. Les problématiques côtières et insulaires des Outre-mer européens témoignent à bien des égards de l'ensemble des défis posés à l'échelle globale.

Les phases 2005-2008 et 2009-2012 de l'Accord-Cadre France-UICN ont permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment en Méditerranée et dans les îles des Outre-mer européens de la Caraïbe, d'Océanie et de l'océan Indien.

Menés à bien autour de thématiques complexes et variées (biodiversité, développement durable, pêches, pollution, changement climatique, bilan carbone, espèces invasives, droit de la mer, gouvernance, gestion intégrée et conservation...), ces projets, et les résultats obtenus, ont mis en évidence de nouveaux impératifs de cohésion et de coopération eu égard, en particulier, aux objectifs d'Aichi.

Le troisième Accord-Cadre France-UICN doit consolider cet effort et s'employer à repérer, faire émerger ou proposer des réponses concertées et innovantes aux défis que l'océan lance au XXI<sup>e</sup> siècle. Son action répondra à trois objectifs principaux articulés autour de plusieurs axes distincts.

Cachalot en train de sonder. Canyon d'Imperia, 18 mai 2011.  
ISHMAEL Project. © Maurizio Würtz – Artescienza s.a.s.



LES OBJECTIFS D'AÏCHI  
AUXQUELS CONTRIBUE DIRECTEMENT  
LE VOLET OCÉANS, ÎLES,  
MERS RÉGIONALES  
ET OUTRE-MER EUROPÉEN

Objectif 10 :

D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Objectif 11 :

D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 15 :

D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Objectif 19

D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées

## 2- Les objectifs communs de la France et de l'UICN

Objectif 1 : Conservation et restauration des écosystèmes côtiers et insulaires.

La plupart des écosystèmes côtiers sont actuellement gravement menacés par les pressions anthropiques et le changement climatique. La destruction

(1.187(vG L)-2-3L.387.1l.7576(S128(P)51(83A5.2083(,1a)4u)-90 G(s)s3.(5 ))JTJ1.4(e)-1bp16F9.a2.44m.9( l

En première page :

Port de pêche de Cala Iris dans le Parc national d'Al Hoceima au Maroc.

© Houssine Nibani, AGIR.

Ci-contre :

Projet Seamounts dans le sud-ouest de l'océan Indien. Corail, éponges et autres organismes benthiques.

2011-12-09\_09-30-20\_James Cook\_.3ga, Espagne Océan Indien (nt)-3... :

